

## Mémoire

Traitement des matières organiques

#### Présenté à :

Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Présenté par
M. Dimitri Tsingakis ing.,
Directeur général
Association industrielle de l'est de Montréal

24 novembre 2011

# L'Association industrielle de l'est de Montréal (AIEM)

L'AIEM œuvre depuis 1960 au sein de la communauté de l'est de Montréal afin d'y mesurer l'impact des activités industrielles sur l'environnement. En 1985, elle décide d'ajouter le volet de gestion des risques à sa mission en mettant sur pied le MUPEM (Mesures d'urgence pour l'est de Montréal) afin de favoriser la concertation entre les municipalités et des industries, et améliorer la sécurité.

En interaction constante avec la collectivité locale, l'Association est devenue, au fil des ans, un outil privilégié d'ouverture, d'harmonisation et de dialogue avec cette dernière. Cette ouverture, bien que parfois « culturellement » difficile de part et d'autre, a permis aux membres de l'AIEM d'améliorer leurs pratiques ainsi que le respect et la compréhension mutuelle. Cette expérience nous a démontré que le développement et le maintien d'un secteur industriel prospère ne peuvent se faire qu'en harmonie avec son milieu. L'existence d'une communauté industrielle qui, bon an mal an, achète au-delà de 200 millions de dollars en biens et en services dans la région est de l'île et ce, sans compter les salaires directs, les achats entre entreprises membres de l'AIEM, les impôts fonciers, les achats des employés dans le secteur et les projets spéciaux, est une source de prospérité régionale qui est loin d'être négligeable.

L'AIEM regroupe les principaux établissements industriels d'envergure du secteur de Montréal-Est et de Pointe-aux-Trembles. Les membres de l'AIEM sont :

- la raffinerie de Montréal de Suncor Énergie
- l'usine de production d'acide téréphtalique purifié de Cepsa Chimie Montréal s.e.c.
- l'usine de production de paraxylène de Chimie ParaChem s.e.c.
- l'affinerie CCR de Xstrata Cuivre
- l'usine de coulée continue de tige de cuivre de Nexans Canada
- l'usine de récupération de soufre Chemtrade Montréal
- le terminal pétrolier de Montréal-Est d'Ultramar Limitée
- le terminal pétrolier de Montréal-Est de Shell Canada
- le terminal de produits liquides de Canterm Terminaux Canadiens Inc.
- l'usine LSR de gaz naturel de Gaz Métro
- l'usine de production de polyéthylène téréphtalate de Selenis Canada.
- Les usines de séparation de l'air et de CO<sub>2</sub> de Praxair
- Le centre de production de Montréal-Est de la société Bitumar

L'approche de coopération instaurée il y a 50 ans a porté ses fruits : performance environnementale améliorée, relations de respect avec le voisinage, sites industriels plus sécuritaires et participation à la vie communautaire. L'Association et ses membres traversent ainsi le temps en s'adaptant à l'évolution de la société. Maintenant, l'AIEM poursuit son travail dans l'esprit du développement durable en intégrant l'enjeu économique dans ses priorités. Elle unit ses efforts aux actions de ceux qui souhaitent créer de la valeur ajoutée localement et encourager l'innovation.

#### CONTEXTE

Depuis le siècle dernier, les entreprises de l'Est de Montréal se sont constituées en véritable grappe industrielle qui a façonné le visage économique, social, environnemental et même culturel de la pointe de l'ile. Cette structure, malgré plusieurs fermetures, a permis à ces entreprises de demeurer compétitives malgré les pressions croissantes de la mondialisation. En se regroupant sous forme d'un véritable écosystème industriel, les membres de l'AIEM ont favorisé les échanges de matière et d'énergie entre eux, qui se traduit en une amélioration collective de leur performance environnementale. C'est donc dans un cadre d'écologie industrielle et de développement durable que l'AIEM émet ses commentaires sur le projet de règlement autorisant la construction et l'occupation d'un centre de traitement de matières organiques et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères à Montréal-Est.

Tout d'abord, l'AIEM tient à saluer la volonté de la Ville de Montréal de vouloir valoriser ses matières résiduelles (MR), ce qui améliorera la performance environnementale de la collectivité. La valorisation des MR permet de réduire globalement la quantité de CO<sub>2</sub> et de méthane émise à l'atmosphère et de réduire la quantité de matière qui est envoyée à l'enfouissement.

Cependant, L'AIEM tient à faire des commentaires sur quatre éléments du projet de Centre de traitement des matières organiques dans le secteur Est (CTMO-Est). Les éléments sur lesquels nous émettons des commentaires sont : la gestion des nuisances, la gestion des risques d'accident industriels, l'écologie industrielle et les retombées locales.

#### **GESTION DES NUISANCES**

Selon les informations qui ont été publiées jusqu'à maintenant, certaines problématiques de nuisance pourraient arriver pendant la construction et lors de l'opération du site. Ces problématiques, soit d'odeur ou de bruit, pourraient avoir un impact négatif non seulement sur la population, mais aussi sur les entreprises limitrophes du site. De plus, la gestion des nuisances devient primordiale dans un contexte où la Cour suprême, dans l'affaire de Ciment St-Laurent (2008), confirme l'existence d'un régime de responsabilité sans égard à la faute, fondé sur les obligations de bon voisinage prévues à l'article 976 C.c.Q.. Afin de minimiser le risque de poursuite et de favoriser le bon voisinage, l'AIEM recommande que la Ville de Montréal mette en place, le plus tôt possible, les mesures proposées dans le « Guide du bon voisinage¹ », publié par le CPEQ et auquel l'AIEM a collaboré, afin de promouvoir une saine cohabitation avec le voisinage.

#### **GESTION DES RISQUES**

La présence de matières dangereuses, telle que le méthane (CH<sub>4</sub>) qui compose le biogaz, fait prendre conscience du potentiel d'accident industriel. L'AIEM et ses membres sont conscients de cette problématique et ont développé des processus qui permettent de résoudre une partie

Guide de bon voisinage: comment harmoniser vos activités industrielles avec l'environnement et les communautés", publié en juin 2011 par le CPEQ. (<a href="http://www.cpeq.org/assets/files/Autres/guide\_bonvoisinageWEB.pdf">http://www.cpeq.org/assets/files/Autres/guide\_bonvoisinageWEB.pdf</a>)

de cet enjeu. Ces processus sont basés notamment sur des comités mixtes qui regroupent les représentants industriels, municipaux et citoyens. L'Est de Montréal a été la première région au Québec à se doter d'un CMMI² (Comité Mixte Municipal-Industrie) pour la gestion des risques industriels. Ce processus de gestion des risques d'accidents industriels majeurs, préconisé par le Conseil pour la Réduction des Risques d'Accident industriels Majeurs (CRAIM³), a connu beaucoup de succès depuis les dernières années et a été implanté au sein de plusieurs communautés où il y des générateurs de risques. Par ailleurs, le CMMIC-EM a été reconnu par le ministère de la Sécurité civile en 2000; ce dernier lui a décerné le Mérite Québécois de la Sécurité Civile.

L'AIEM est d'avis que la participation au processus du CMMIC-EM est une des meilleures façons de répondre aux inquiétudes légitimes de la population concernant les risques.

## ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE (EI)

L'écologie industrielle représente la conception et l'opération d'un parc industriel comme un système vivant. Elle vise à optimiser l'utilisation d'énergie, de ressources et de capital d'un système technique. Ce concept se présente comme réponse aux défis globaux et intégrés en favorisant la transition du système industriel actuel vers un système durable, inspiré par le fonctionnement cyclique des écosystèmes naturels. En d'autres termes, l'écologie industrielle s'attarde à valoriser les déchets comme des ressources et à boucler, autant que possible, les cycles de matières et d'énergie. De plus, elle tente de substituer des ressources renouvelables aux ressources épuisables.

Sur cette base, l'AIEM croit que le projet de CTMO-Est devrait optimiser les possibilités de synergies entre celui-ci et les entreprises existantes. Ceci permettrait de consolider la grappe industrielle de l'Est et permettre au projet d'augmenter sa rentabilité. Par exemple, le CTMO-Est pourrait envisager le potentiel de collaboration avec des entreprises présentes dans l'Est et qui œuvrent dans le domaine de la revalorisation et qui ont déjà acquis une expertise dans le domaine. À cet égard, un membre de l'AIEM utilise déjà un procédé de biométhanisation afin de réduire son impact environnemental et d'améliorer son efficacité énergétique; nous maitrisons donc cette technologie. De plus, certaines installations pourraient fournir des services. Elles pourraient également utiliser le biogaz généré par le CTMO-Est, possiblement sans avoir à le traiter puisque certaines des installations de nos membres possèdent de l'équipement qui le fait à l'interne. L'AIEM est convaincu que la ville de Montréal pourrait maximiser les retombées du projet si ce dernier est intégré à la grappe industrielle actuelle, ce qui permettrait notamment d'atteindre l'objectif du Plan stratégique<sup>4</sup> de développement économique pour l'Est de Montréal 2011-2017 dont le but est de « faire émerger une nouvelle économie en renforçant sa capacité d'innovation et ses mécanismes de collaboration. »

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Dans l'Est de Montréal, le CMMI porte le nom de CMMIC-EM (Comité mixte municipale industries citoyens de l'Est de Montréal). www.cmmic-em.gc.ca

<sup>3</sup> Le processus de gestion des risques d'accidents industriels majeurs sur lequel est basé le travail du CMMIC-EM est décrit dans le « Guide » du CRAIM ed. 2007 ( www.craim.ca )

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le Plan est disponible sur le site de la ville de Montréal : www.sdemontreal.com/fr/est

L'AIEM est prête à collaborer avec la Ville de Montréal afin d'explorer tous les potentiels de synergie et de mettre en œuvre un virage industriel tourné vers le 21<sup>e</sup> siècle et vers l'innovation des technologies de revalorisation.

## RETOMBÉES LOCALES

L'AIEM croit que la Ville de Montréal devrait intégrer à son projet des mécanismes qui permettraient de maximiser les retombées pour la communauté locale. Il est vrai que le projet vise une gestion « locale » des MR et une certaine forme d'équité territoriale. Cependant, il faut distinguer entre le territoire desservi par le CTMO-Est et la région riveraine à proximité du centre qui subira la majeure partie des nuisances. Dans le premier cas, on parle de presque la moitié du territoire de l'agglomération de Montréal (jusqu'à ce que le deuxième CTMO soit construit). Alors que dans le second cas, on parle plutôt d'un secteur qui voisine le CTMO-Est. L'amélioration des retombées locales pour la communauté vivant à proximité du CTMO-Est permettra d'en améliorer l'acceptabilité sociale par la communauté riveraine qui subira la majorité des inconvénients du projet. En travaillant de la sorte, on favorise l'approche « gagnant-gagnant ».

### **CONCLUSION**

L'AIEM croit qu'un projet de valorisation des MR ne peut qu'être bénéfique pour le milieu, dans la mesure où ce dernier s'intègre à un contexte de développement durable. Cette intégration se mobilise autour des trois axes du développement durable; c'est-à-dire le volet économique, social et environnemental. Le volet environnemental du projet est déjà pris en compte par l'objectif même du projet, qui est de réduire l'empreinte environnementale des MR. Pour ce qui est du volet économique, l'AIEM recommande que la Ville de Montréal explore toutes les possibilités des synergies qui pourraient exister avec les entreprises déjà en place dans l'Est de Montréal, ce qui aura comme conséquence de maximiser la rentabilité du projet. Enfin, Le volet social du projet devra intégrer des mécanismes de saine gestion des risques et des nuisances, notamment par une participation accrue des citoyens, en plus de favoriser les retombées locales.